

AVIS PUBLIC



ORDONNANCES NUMÉROS 2274, O-1, 2274, O-2, 2274, O-3, 2274, O-4, 2274, O-5 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les ordonnances suivantes :

- Ordonnance numéro 2274, O-1 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation d'une salle au pavillon Wilfrid-Bastien par Al-Anon Montréal durant l'année 2023;*
- Ordonnance numéro 2274, O-2 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation d'une salle au pavillon Pirandello par Narcotiques Anonymes Québec durant l'année 2023;*
- Ordonnance numéro 2274, O-3 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux et terrains municipaux et scolaires à Gestion Multisports St-Léonard dans le cadre des camps de jour durant l'année 2023;*
- Ordonnance numéro 2274, O-4 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par l'Université du troisième âge durant l'année 2023;*
- Ordonnance numéro 2274, O-5 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par Héma-Québec, dans le cadre de la tenue de collectes de sang en 2023.*

Les ordonnances 2274, O-1, 2274, O-2, 2274, O-3, 2274, O-4, 2274, O-5 entrent en vigueur le 10 janvier 2023 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal le 10 janvier 2023.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate